

Département des
Pyrénées-Orientales

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – LEGALITE – FRATERNITE

Arrondissement de :
Céret

N°2020/35

Canton de :
Prats-De-Mollo

Commune de LAMANERE 66230

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine : **9**
Sous-Domaine :
9.1

Séance ordinaire du Conseil Municipal du trois octobre deux mille vingt à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame le Maire, Gisèle JUANOLE.

**Objet : Travaux
piste du Coral**

Le nombre de
conseillers
municipaux en
service est de :
Sept

Présents : Mesdames Démoulin-Juanole Pierrette, MARGALEF Séverine,
Messieurs CUVILLIEZ Gérard, PUJOL Jacky, FONT Claude, LAÏLLE J.Paul.
Formant la majorité des membres en exercice,

Absent : Néant.

Empêché : Néant.

Procuration : Néant.

CONVOCATION C.M
EN DATE DU :
28/09/2020

Secrétaire de séance : Monsieur LAÏLLE Jean-Paul.

Madame le maire,

AFFICHAGE EN DATE
DU : 28/09/2020

EXPLIQUE que la piste du Coral est périodiquement endommagée par les intempéries, ce qui entraîne la dégradation du chemin de randonnée GRT83 situé en contrebas de la piste, sentier très emprunté, qui conduit à Notre Dame du Coral.

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 05/10/2020

Le GRT83 relève de la compétence du Département, celui-ci assure que ce chemin ne pourra pas être réhabilité tant que les travaux de la piste ne seront pas exécutés.

Accusé de réception
Certifiée exécutoire
par S/Préfecture du :

PROPOSE que la Commune crée sur la piste du Coral de nouveaux caniveaux (au moins deux), ce qui implique l'achat d'une toupie de béton, et la main d'œuvre sera assurée par la Commune.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité des membres ;

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

PAR DELEGATION
LE://///////
(Signature)
Prénom Nom

Lamanère, le 05 octobre 2020.

Le Maire,
Gisèle JUANOLE

Accusé de réception Préfecture du

REÇU LE :

1 8 NOV. 2020

SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET



Gisèle Juanole